



Présidence Macron, Quels enjeux pour les travailleuses et travailleurs ?

Le Président Macron, artisan du Pacte de responsabilité et de la politique d'austérité conduite pendant tout le quinquennat Hollande, porte le projet d'une modification substantielle du Code du Travail par ordonnances. Ces mesures ont pour but de détruire les droits des travailleuses et des travailleurs.

Les modifications du Code du Travail qu'il veut ainsi imposer vont bien au-delà de la loi Rebsamen, de la loi Macron et de la loi El Khomri contre le Travail qui a fait l'objet d'une opposition massive des salarié.e.s de notre pays pendant plusieurs mois durant l'année 2016.

La politique menée par Hollande, au service des intérêts du patronat, a montré le lien entre la casse du droit du travail et l'extension du capital sur des secteurs entiers historiquement assurés par le service public.

La logique d'inversion de la hiérarchie des normes où l'accord d'entreprise prime sur les accords de branches et le Code du Travail s'applique depuis longtemps dans le service public d'enseignement supérieur et de recherche avec notamment l'« autonomie » des établissements d'enseignement supérieur. Celles-ci, mises en concurrence et voyant leurs moyens diminuer remettent en cause les droits statutaires des agents ainsi que la qualité du service public et le libre accès pour tou.te.s à une formation supérieure de leur choix sur l'ensemble du territoire.

Le gouvernement Macron compte poursuivre cette politique de classe, laissant présager une nouvelle et violente attaque contre nos garanties collectives et la mise au pas de l'ensemble des travailleuses et travailleurs du public et du privé.

Dans la Fonction publique, la mise en œuvre du RIFSEEP remet en cause les principes fondateurs du statut général des fonctionnaires (le Code du Travail des fonctionnaires) constituent la face publique d'une même politique qui a pour but de défaire les garanties collectives des personnels, d'individualiser les parcours professionnels, de mettre en concurrence les salarié.e.s entre eux et de renforcer considérablement la précarité. Le statut général et les statuts particuliers sont encore la cible et vont faire l'objet de nouvelles attaques.

La suppression de dizaines de milliers de postes de fonctionnaires, la casse du Code du Travail participent de cette même politique qui fragilise les salarié.e.s face au patronat avec l'objectif d'abaisser le coût du travail.

Le Conseil national de l'Union nationale CGT FERC Sup déclare que la CGT doit se dresser sans attendre et avec détermination contre l'ensemble de ces projets néfastes pour tou.te.s les salarié.e.s.

Dans le contexte des élections législatives des 11 et 18 juin 2017, cela passe par des mobilisations dans les entreprises et les services publics, par des rassemblements et manifestations d'opposition à ces projets. Cela passe également par un vote pour des candidats qui s'engagent à défendre les droits des travailleuses et des travailleurs, et donc qui prennent l'engagement de s'opposer avec vigueur aux ordonnances Macron ainsi qu'aux idées diffusées et portées par l'extrême droite.

Conseil national de l'Union nationale CGT FERC Sup, le 8 juin 2017